



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 18 août 2016

Communiqué de presse

LABELLISATION « CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE » : UN NOUVEL APPEL À PROJETS OUVERT JUSQU'AU 14 OCTOBRE 2016



La Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale a décidé de conduire une nouvelle session du comité de labellisation des projets qui se dérouleront en 2017.

Après 2014, année d'ouverture du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, et 2016 avec, en point d'orgue, le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme, l'année 2017 aura pour axes thématiques principaux le centenaire de la bataille du Chemin des Dames, le centenaire de l'arrivée des troupes américaines, mais aussi la lassitude des fronts, et l'industrie pendant la Grande Guerre.

A cette occasion, la Mission du Centenaire poursuit sa politique d'accompagnement des projets portés par les territoires et les acteurs locaux.

Dans le département du Nord, si le centenaire de la bataille de Cambrai constitue le moment fort des commémorations de l'année 2017, au même titre que les commémorations de la bataille de Fromelles en 2016, la Première Guerre mondiale dans son ensemble continue d'être commémorée.

Le label « Centenaire » est destiné à distinguer les projets les plus innovants, sélectionnés en tenant compte de leur créativité, de la valorisation du patrimoine, de la rigueur scientifique, de l'enjeu international ou encore de la déclinaison pédagogique. Il permet aux projets retenus de figurer sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et d'être éligibles à un financement de la Mission du Centenaire.

Les porteurs de projets se réalisant en 2017 peuvent, dès maintenant, soumettre leur demande de labellisation au comité départemental du Centenaire.

Dossier à transmettre en trois exemplaires, **jusqu'au 14 octobre 2016**, à :

Préfecture du Nord – Cabinet du préfet
Bureau des Visites Officielles, du Protocole et de l'Événementiel
12, rue Jean Sans Peur - CS 20003
59 039 Lille cedex

Les dossiers reçus seront examinés, avant leur envoi à la Mission du Centenaire, lors de la réunion du comité départemental du Centenaire qui se tiendra dans la première quinzaine du mois de novembre.

Les projets labellisés seront éligibles à une aide financière de la Mission du Centenaire, dont le montant ne pourra excéder 40% du budget total de l'action. Une prochaine session du fonds du Centenaire sera ouverte d'ici la fin de l'année 2016.

Au terme des quatre premières sessions, 54 projets du département du Nord se sont vus attribuer le label « Centenaire ».

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord, www.nord.gouv.fr, dans la rubrique « Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > [Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale](#) ».